



**PROCES-VERBAL DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Maj : 22/09/2020
Page : 1/4

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 42
Présents à la séance : 27

Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 08 décembre 2021

Secrétaire de séance : M. Landry LEONARD

Le quatorze décembre deux mille vingt et un, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents :

MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Mme Sylvie TRAPON (départ à 18h30), MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Marc LABULLE, Gilles JONDET, Bernard DESPLAT, Xavier COSTE (départ à 18h30), Michel BOULEY, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Pierre d'HEILLY, Alexandre DUPARAY, Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE.

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume THIEBAUT ayant donné pouvoir à Michel LEFER.
Robert CASENOVE ayant donné pouvoir à Gilles JONDET.
Vincent FAGUET ayant donné pouvoir à Bernard DESPLAT.
Patrick BUHOT ayant donné pouvoir à Dominique JUILLOT.
Virginie DI MEGLIO ayant donné pouvoir à Alexandre DUPARAY.
Frank SERRAND ayant donné pouvoir à Christian CLERC.
René VARIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CHERVIER.
Peggy GABORIT ayant donné pouvoir à Pierre D'HEILLY.

Excusé :

M. Pascal LABARBE.

Absents :

MM. Joël DEMULE, Pierre RAGEOT, Mme Françoise LARGE, M. Romain PITTET, Mme Catherine AMIOT, M. Henri PERRUSSET.

Mme Maryline CHASSIN procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Landry LEONARD est désigné secrétaire de séance.

Dossier n° 0 : Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2021

Le procès-verbal du 05 octobre 2021 n'appelle aucune remarque.

↳ Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 05 octobre 2021.

Dossier n° 1 : Décision modificative n°2

M. GROS présente ce rapport en rappelant que budget primitif 2021 a été voté, en investissement, en suréquilibre d'un montant de 1 061 000 € et que le comité syndical a déjà approuvé une décision modificative le 05 octobre dernier.

Il est proposé d'opérer des ajustements budgétaires aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement, à savoir :

Fonctionnement :

Il s'avère que les tonnages d'ordures ménagères principalement, accueillis à ce jour, sont supérieurs aux estimations. Cette augmentation engendre des recettes supplémentaires mais également des dépenses dues essentiellement au niveau du coût d'exploitation de l'usine (part proportionnelle aux tonnages entrants) et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Il y a donc lieu d'abonder la section de fonctionnement de 200 000 € aussi bien en dépenses que recettes.

La section de fonctionnement demeure équilibrée à 15 087 434 €

Investissement :

Lors du dernier comité syndical, il a été approuvé le réaménagement de trois prêts souscrits auprès de la Banque des Territoires. Pour le seul prêt à taux fixe, ce réaménagement a entraîné une soulte à financer de 81 9010 €. Il a donc eu lieu de constater le capital restant dû au 1^{er} novembre 2021 soit 16 147 180 € et les pénalités de renégociation.

Ces écritures sont budgétairement neutres.

La section d'investissement demeure toujours en suréquilibre de 510 500 €.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier n° 2 : Tarifs de traitement des déchets accueillis sur les installations du SMET 71

Il est rappelé, qu'au cours du comité syndical du 05 octobre dernier, une prospective budgétaire établie sur la période 2022-2026 avait été commentée. A l'issue de cette présentation, il avait été annoncé une augmentation des tarifs de l'ordre de 12% pour 2022, avec le besoin d'une augmentation du même ordre grandeur pour les années 2023 et 2024.

Aussi, pour les adhérents et clients, il est proposé d'augmenter les tarifs de 12% pour l'ensemble des déchets traités sur les installations du SMET 71 à l'exception des DNR, qui se verraient appliquer une augmentation de 3%.

M. JUILLOT attire l'attention des délégués syndicaux de l'augmentation annuelle de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique sur chaque tonne de déchet enfouie. Elle sera portée à 45 € HT/t à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 8 € HT/t de plus qu'en 2021. Il est rappelé que les OMr sont assujetties à hauteur de 53%.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Adopte les nouveaux tarifs pour l'année 2022 ;
- Autorise Monsieur le président à signer tout document ou toute convention se rapportant à ces tarifs.

Dossier n° 3 : Avenant n°16 au marché de « Conception-Construction-Exploitation de l'unité de valorisation des déchets par tri mécano-biologique, méthanisation, compostage », relatif à l'exploitation de l'usine ECOCEA

M. JUILLOT cède la parole à M. LEONARD pour exposer les grandes lignes de cet avenant. Tout d'abord, il est rappelé que le marché d'exploitation avec TIRU a pris fin le 21 juillet 2021. Au comité syndical du 25 mai dernier, l'avenant 15 avait été pris pour proroger le contrat jusqu'au 31 décembre 2021 et il était convenu qu'un nouvel avenant devait être établi pour 2022.

L'avenant 16 porte principalement sur le GER (Gros Entretien et Renouvellement). En effet, depuis plusieurs années, le bilan financier de l'exploitant en matière de GER fait apparaître un déficit très important qui s'accroît au fil des années. Le prolongement du contrat d'exploitation de l'usine au-delà de l'échéance initiale induit un besoin de renouvellement de matériel plus important que celui prévu les cinq premières années d'exploitation. Afin de maintenir l'installation en état, il s'avère nécessaire d'augmenter la rémunération de ce poste.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Approuve l'avenant 16 relatif au marché de conception-construction-exploitation de l'usine de tri-méthanisation-compostage des ordures ménagères ECOCEA ;
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cet avenant.

Dossier n° 4 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

M. JUILLOT cède la parole à M. GROS, vice-président chargé des finances, pour exposer les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires.

L'ensemble des délégués a été destinataire du rapport d'orientations budgétaires. Tous les montants indiqués dans le ROB sont hors TVA.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont estimées à 13 095 k€ sans virement.

Les dépenses d'investissement sont évaluées pour 2022 à 4 220 k€ dont, entre autres, 2 284 k€ de projets (travaux de rehausse du casier F, extension verticale du centre de stockage de Chagny et acquisition de matériel) et 1 936 k€ de remboursement d'emprunts.

Les recettes d'investissement (hors virement de la section de fonctionnement) sont estimées à 2 204 k€.

Sur la base de l'estimation des résultats 2021, l'équilibre du budget ne nécessitera pas le recours à l'emprunt.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat ;
- Adopte le rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Extension des consignes de tri :

M. Juillot informe l'assemblée qu'une rencontre avec le président du SMEVOM s'est tenue le mardi 07 décembre 2021. M. PERRETTE, président, a fait part de son souhait de rejoindre le projet du centre de tri de Torcy. Les élus du SMEVOM ont déjà délibéré en ce sens. Le tonnage de collecte sélective apporté sur le futur centre de tri de Torcy est estimé à 5 500 tonnes/an.

De plus, le SYTRAIVAL (syndicat de traitement des déchets situé à Villefranche-sur-Saône) serait également intéressé pour faire traiter une partie de ses tonnages (produits au nord de son territoire) à Torcy. Il a commandé une étude complémentaire à l'assistant à maîtrise d'ouvrage du groupement de commandes SMET/CUCM pour prendre position. Le tonnage annuel estimé s'élèverait à environ 5 000 tonnes.

Le futur centre de tri de Torcy alors serait dimensionné pour accueillir jusqu'à 30 000 tonnes/an.

Etude biodéchets :

Le comité de pilotage relatif au rendu de la phase 2 de l'étude « biodéchets » s'est tenu le vendredi 10 décembre 2021. Il s'agissait de présenter les résultats des chiffrages des scénarios décidés par chaque adhérent.


Plusieurs élus ont manifesté leur déception sur l'approche de l'étude dont ils attendaient davantage de propositions et de mutualisation. Landry LEONARD refera le point avec le bureau d'études afin de redéfinir la commande pour la dernière phase prévue début 2022.

Le Secrétaire de séance,



Landry LEONARD

Le Président,



Dominique JUILLOT